

## Assurance-crédit Swisscanto Safe

Septembre 2011 | Edition pour la Suisse

### ■ Afin de vous éviter des soucis financiers superflus

Vous avez contracté un crédit privé ou professionnel (par exemple un crédit hypothécaire ou un crédit d'investissement). Dans le cadre des prestations assurées, l'assurance-crédit Swisscanto Safe prend en charge le remboursement du crédit et le paiement des intérêts. L'assurance-crédit Swisscanto Safe est donc la solution idéale si votre banque exige une garantie plus élevée ou si vous désirez assurer le financement de votre engagement même dans le pire des cas.

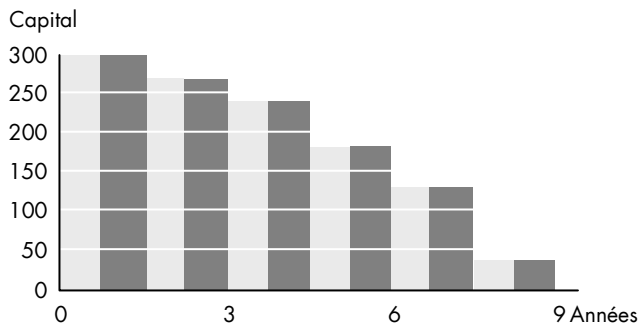
### ■ Une rente en cas d'incapacité de gain

Avec une rente d'incapacité de gain, vous couvrez les frais courants tels qu'amortissement du crédit et paiement des intérêts. Vous assurez ainsi le financement de votre logement même dans des conditions difficiles. Le montant de la rente assurée est adapté à vos besoins personnels.

### ■ Capital en cas de décès

L'assurance d'un capital en cas de décès permet de garantir aux survivants le remboursement immédiat de votre crédit. Vous assurez ainsi un haut niveau de sécurité financière. Le montant du capital assuré en cas de décès est fonction du montant résiduel du crédit. En cas d'amortissement, la prestation assurée diminue conformément aux indications fournies par l'institution octroyant le crédit.

### ■ Couverture flexible du crédit



Le montant de la couverture (gris clair) s'adapte au montant du crédit (gris foncé).

■ Couverture  
■ Montant du crédit

### ■ Vue d'ensemble Swisscanto Safe assurance-crédit

Type	Assurance risque destinée à couvrir le crédit
Financement	Prime annuelle
Début de l'assurance	Le 1er de chaque mois
Age d'entrée	De 18 à 60 ans
Durée de l'assurance	Minimum 5 ans; au maximum jusqu'à l'âge de 65 ans
Prestation en cas de décès	Montant du capital-décès conforme aux besoins individuels. Possibilité de modification annuelle lors d'une nouvelle situation de crédit
Rente en cas d'incapacité de gain	Possibilité de modification annuelle lors d'une nouvelle situation de crédit. Délai attente 6, 12 ou 24 mois
Libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain	Co-assuré si conclusion d'une rente en cas d'incapacité de gain. Assurable en option pour le risque de décès
Privilège successoral	Libre choix des bénéficiaires
Compagnie d'assurances	Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA